

Avec sa campagne “Mon emballage, mon engagement : je rejoins le mouvement”, Adelphé appelle les entreprises à se mobiliser pour réduire l’impact environnemental de leurs emballages

Depuis plus de 30 ans, Adelphé accompagne les entreprises de toutes tailles dans la réduction de l’impact environnemental de leurs emballages et de leurs papiers. Cet éco-organisme agréé par l’État lance, ce mardi 15 octobre, une campagne à destination des secteurs des vins & spiritueux et des commerces de bouche. Avec “Mon emballage, mon engagement : je rejoins le mouvement”, l’objectif d’Adelphé est à la fois de mettre en valeur les 15 000 entreprises qui s’engagent déjà à ses côtés, et de convaincre celles qui sont encore éloignées du dispositif de la « REP » de rejoindre l’effort collectif en menant des actions de réduction, de réemploi et de recyclage de leurs emballages, grâce à l’accompagnement d’Adelphé.



Yannick Astesana, Directeur délégué d’Adelphé, répond à 3 questions pour mieux expliquer le rôle d’Adelphé, ses missions et son engagement.

Qu’est-ce que la REP ?

« La REP signifie la Responsabilité Élargie du Producteur. Elle est issue du principe « pollueur-payeur », adopté par l’OCDE en 1972 et inscrite dans le code de l’environnement français depuis 1992. Elle demande aux producteurs qui fabriquent, importent et/ou distribuent des emballages d’être responsables de l’ensemble de leur cycle de vie, de leur fabrication jusqu’à leur fin de vie (recyclage ou valorisation).

Avec Adelphé, cette obligation environnementale est accessible à toutes les entreprises, quelle que soit leur taille : elles nous transfèrent leur responsabilité en versant chaque année une éco-contribution qui nous sert à les mettre en conformité : plus de 70% de celle-ci est reversée directement aux collectivités locales pour organiser au quotidien la collecte et le tri des emballages et des papiers. Elle sert aussi à financer la prévention et la gestion des déchets abandonnés, la sensibilisation des citoyens aux gestes de tri... Enfin, cette éco-contribution nous permet de nous consacrer à l’accompagnement de nos adhérents pour les aider à réduire l’impact de leurs emballages et de leurs papiers autour des 3R : réduction, réemploi, recyclage. Un soutien à la fois humain et financier encore trop peu connu par notre communauté. »

Quelle est la mission d’Adelphé dans ce contexte ?

« Notre conviction est que la REP ne doit pas être perçue comme une obligation ou une taxe mais plutôt comme une opportunité pour les entreprises de se développer en alliant protection de l’environnement et soutenabilité économique : la REP responsabilise les entreprises qui doivent s’interroger sur leur impact.

Et chez Adelphé, nous leur donnons les moyens de rejoindre ce mouvement positif et d'agir concrètement en les accompagnant sur le terrain grâce à différents leviers : soutiens financiers de leurs projets, simplification de leurs démarches pour se mettre en conformité, décryptage des évolutions législatives... Tous ces services, compris dans leur éco-contribution, sont à leur disposition pour leur permettre d'améliorer leur empreinte environnementale.

Pour atteindre les objectifs très ambitieux fixés par la loi, notre action est structurée autour des 3 R, que sont la réduction, le réemploi et le recyclage :

Sur la réduction, les objectifs sont clairs : supprimer 10% des emballages inutiles d'ici 2035, supprimer 100% des emballages plastiques à usage unique d'ici 2040, intégrer de la matière recyclée dans nos emballages. C'est un enjeu de société majeur.

Chez Adelphé, nous accompagnons les entreprises dans ce sens ; à titre d'exemple, nous finançons à hauteur de 50% 8 projets de réduction d'emballages, dans le cadre de notre [Appel à projets "Réduction"](#).

Plus spécifiquement, dans le domaine des Vins et Spiritueux, l'emballage représente 30 à 40% de l'impact carbone de la filière. La réduction du poids de la bouteille est donc un levier essentiel à activer. Mais ce n'est pas le seul, et nous proposons d'ailleurs aux vigneronnes une démarche globale pour les aider à baisser leur impact : « Objectif Climat ». Avec Food Pilot et le Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne (BIVB), nous avons déployé un outil appelé WinePilot, qui permet de diagnostiquer son impact et de définir des plans d'action, pas seulement sur l'emballage mais aussi sur la production, la logistique... à chaque maillon de la chaîne de valeur du vin.

Nous encourageons aussi le réemploi en consacrant chaque année 4,5M€ au financement de projets de nos entreprises adhérentes dans le cadre de notre appel à projets "EncoRE plus de réemploi". C'est un levier important pour atteindre l'objectif de 10% d'emballages réemployés en 2027.

Enfin, le recyclage des emballages reste aussi un enjeu majeur pour atteindre l'objectif fixé par les pouvoirs publics : 100% des emballages devront être recyclables à partir de 2030. Nous avons par exemple développé TREE, qui permet d'évaluer la recyclabilité des emballages mais aussi, et surtout, d'identifier des leviers pour l'améliorer et faire les bons choix en matière d'achat responsable et de conception.

Tous ces dispositifs d'accompagnement sont complémentaires : notre mission est d'aider nos entreprises adhérentes à s'en saisir aujourd'hui pour réduire leur impact, et en faire un atout concurrentiel demain. »

Pourquoi adhérer à Adelphé ?

"Entre les contraintes réglementaires européennes et françaises, les exigences des consommateurs et les impératifs du quotidien, il est parfois compliqué pour les entreprises, notamment les PME et TPE, de connaître leurs obligations et de pouvoir y répondre. C'est pourquoi, chez Adelphé, nous avons fait de la simplification des démarches l'une de nos priorités. Notre objectif est de les aider à se mettre en conformité avec une charge administrative minimale. Nous avons ainsi mis en place plusieurs solutions accessibles à toutes et tous, comme les contrats collectifs avec des organisations professionnelles. Cette année, nous avons signé un partenariat d'ampleur avec la Confédération Générale de l'Alimentation en Détail et 3 Confédérations des métiers de bouche. Nous sommes fiers*

de pouvoir proposer aujourd'hui un tarif simplifié et adapté aux spécificités des artisans commerçants. »

**CNBPF : Confédération Nationale de la Boulangerie et de la Boulangerie-Pâtisserie Française CFBCT : Confédération Française de la Boucherie, Boucherie-Charcuterie, Traiteurs FFF : Fédération des Fromagers de France*

Adhérer à Adelphé permet donc de bénéficier d'un accompagnement dédié, de soutiens financiers mais aussi d'une véritable dynamique avec des démarches qui viennent stimuler la créativité et l'intelligence collective.

Nous rassemblons les professionnels des secteurs avec lesquels nous travaillons pour réfléchir ensemble à des solutions d'emballages avec un faible impact environnemental, et qui répondent aussi à leurs contraintes techniques et commerciales. Nous avons mené des groupes de travail pour développer des solutions d'éco-conception pour les emballages phares des secteurs des vins & spiritueux, et de la santé. Par exemple, nous avons travaillé sur la bouteille, le Bag-in-Box®, ou encore sur le blister de médicament, emballage clé du secteur de la santé. En plus de l'enveloppe financière de 2 millions d'euros que nous dédions chaque année à l'éco-conception et la R&D, notre équipe se déplace chez nos adhérents pour comprendre leurs problématiques, réaliser des diagnostics emballages sur leur site de production, les accompagner dans leurs démarches et aussi observer leurs bonnes pratiques pour nourrir leurs pairs.

C'est tout le sens de la campagne que nous lançons : la REP est un mouvement positif. Rejoindre ce mouvement, c'est agir, chacun à son niveau mais aussi au sein d'un collectif avec Adelphé, en faveur de l'environnement ; c'est participer à l'effort de collecte et de tri de nos collectivités ; c'est faire preuve de responsabilité et de citoyenneté ; et c'est s'engager aujourd'hui pour demain. »



“Mon emballage, mon engagement : je rejoins le mouvement”

Une campagne nationale entre pédagogie et mobilisation des adhérents

Adelphé lance ce mardi 15 octobre sa campagne “Mon emballage, mon engagement : je rejoins le mouvement”. Avec son dispositif média (presse et réseaux sociaux), elle souhaite interpeller les commerces de bouche et le secteur des vins et spiritueux sur l'intérêt de rejoindre une dynamique positive déjà nourrie par 15 000 entreprises engagées : la Responsabilité Élargie du Producteur. L'objectif est aussi de faire de la pédagogie sur les missions de l'éco-organisme, sur la REP, et de rappeler qu'au-delà de l'obligation légale, la réduction de l'impact environnemental est une priorité pour l'avenir de la planète.

Toutes les informations sur le [site d'Adelphé](#).



Tous les visuels à télécharger [ici](#)



Chiffres clés

15 000 entreprises adhérentes d'Adelphe mobilisent 90 M€ en 2024

69 collectivités locales partenaires

98% des habitants de l'Hexagone peuvent trier tous les emballages et papiers grâce à la simplification des règles de tri

2 M€ dédiés à l'éco-conception et la R&D

27 M€ dédiés au développement du réemploi, qui permettent de financer de nombreuses initiatives dans le cadre de l'appel à projets "EncoRe plus de réemploi" (144 en 2023)

Les bénéfices environnementaux du recyclage en France (2023)

67% : taux de recyclage des emballages ménagers

3,7 M de tonnes d'emballages recyclés

2,3 tonnes de CO₂ évitées grâce aux tonnes d'emballages recyclés

1 M de tonnes de papiers recyclés

18 Md de litres d'eau économisés soit 6 000 piscines olympiques



Communiqué de presse

mardi 15 octobre 2024

À propos d'Adelphe

Adelphe est un éco-organisme agréé par l'Etat dont la mission est de réduire l'impact environnemental des emballages et des papiers. Il est particulièrement actif sur les filières des vins et spiritueux, des métiers de bouche et de la santé. Grâce à l'éco-contribution versée par les acteurs économiques de ces secteurs, Adelphe conseille les entreprises pour que leurs emballages soient davantage réduits-réemployés-recyclés, finance les collectivités locales pour mieux les collecter et les trier, et sensibilise ses publics sur les bonnes pratiques et les bons gestes à adopter. En 2024, plus de 15 000 entreprises adhèrent à Adelphe et mobilisent environ 90 millions d'euros pour développer ce modèle circulaire, contribuer à la décarbonation de l'économie et ainsi préserver l'environnement et la biodiversité.

Site internet : www.adelphe.fr



Contacts presse

Adelphe : Léonie Ichoua et Louise Aelbrecht

adelphe@monet-rp.com - 05 56 20 66 77